

Au premier trimestre 2019, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim de plus d'un mois accélère nettement (+ 1,4 % après + 0,3 %). Cette évolution résulte de l'augmentation soutenue des embauches en CDI (+ 2,4 % après + 0,9 %) et de celle plus modérée des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 0,5 %).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois accélèrent sensiblement (+ 3,3 % après + 1,5 %), sous l'effet du dynamisme des embauches en CDI (+ 5,0 %) et du rebond de celles en CDD de plus d'un mois (+ 1,7 % après - 0,7 %)

Les TPE affichent ce trimestre une augmentation de 4,1 % (après - 0,5 % le trimestre précédent), portée par la hausse des embauches en CDI (+ 5,6 %). Les embauches des entreprises de 20 salariés ou plus diminuent légèrement (- 0,4 % après + 0,8 %).

Au premier trimestre 2019, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois progresse dans la construction (+ 2,9 %), dans le tertiaire (+ 1,3 %) et plus légèrement dans l'industrie (+ 0,4 %). Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois augmentent dans les trois secteurs : + 8,3 % dans la construction, + 3,0 % dans le tertiaire et + 2,4 % dans l'industrie.

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois affichent des hausses supérieures à la moyenne nationale dans les régions Corse, Pays de la Loire, Occitanie, Hauts-de-France, Normandie, Ile-de-France et Centre.

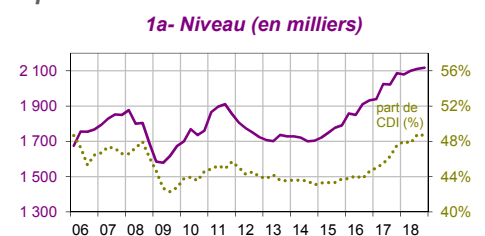
## ACCÉLÉRATION DES EMBAUCHES DE PLUS D'UN MOIS AU PREMIER TRIMESTRE 2019

Au premier trimestre 2019, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim de plus d'un mois<sup>1</sup> accélère (+ 1,4 %) après deux trimestres de hausse modérée (+ 0,3 % et + 0,5 %). Il s'établit ainsi à 2,15 millions de déclarations (graphique 1, tableaux 1 et 3).

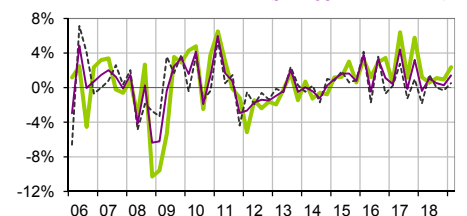
Cette évolution résulte du dynamisme des embauches en CDI (+ 2,4 %, après + 0,9 % au quatrième trimestre 2018) et de la reprise de celles en CDD de plus d'un mois (+ 0,5 % après - 0,3 % graphique 1b et tableaux 1 et 3). Les déclarations d'embauche en CDD de moins d'un mois sont quant à elles en diminution (- 0,8 %, après + 0,0 % au trimestre précédent). Au total, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim est quasi-stable au premier trimestre 2019 (- 0,1 %).

Sur un an, le nombre d'embauches de plus d'un mois accélère sensiblement au premier trimestre 2019 (+ 3,3 %, après + 1,5 %). Cette évolution s'explique par la forte augmentation des embauches en CDI (+ 5,0 % après + 3,8 %) et le rebond de celles en CDD de plus d'un mois (+ 1,7 % après - 0,7 %, graphique 1c et tableau 3). Les déclarations d'embauche de moins d'un mois diminuent de 0,7 % sur un an, portant à + 0,6 % le glissement annuel du total des déclarations d'embauche hors intérim.

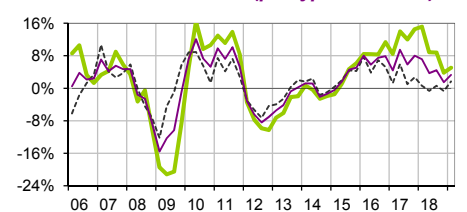
Graphique 1 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim



1b- Glissement trimestriel (par type de contrat)



1c- Glissement annuel (par type de contrat)



— CDI - - - - CDD de plus d'un mois — Total

Source : Acooss - Urssaf

Tableau 1 : Estimation \* des déclarations d'embauche hors intérim au cours du premier trimestre 2019 (données CVS-CJO)

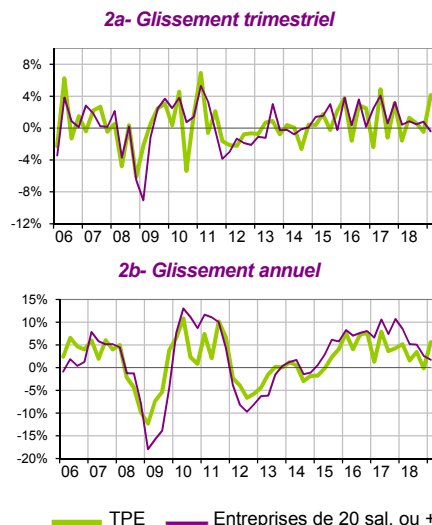
Tranche de taille de l'entreprise	Nombre de déclarations d'embauche (en milliers)			Glissements trimestriels (en %)		
	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total
<b>Déclarations d'embauche de plus d'un mois</b>	<b>883</b>	<b>1 264</b>	<b>2 148</b>	<b>+ 4,1</b>	<b>- 0,4</b>	<b>+ 1,4</b>
dont CDD de plus d'un mois	427	664	1 091	+ 2,6	- 0,8	+ 0,5
dont CDI	456	601	1 057	+ 5,6	+ 0,1	+ 2,4
<b>CDD de moins d'un mois</b>	<b>1 277</b>	<b>3 120</b>	<b>4 397</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>- 1,3</b>	<b>- 0,8</b>
<b>Total des déclarations d'embauche</b>	<b>2 160</b>	<b>4 384</b>	<b>6 544</b>	<b>+ 1,9</b>	<b>- 1,0</b>	<b>- 0,1</b>

\* Données provisoires

Source : Acooss - Urssaf

<sup>1</sup> Cette publication porte sur les déclarations d'embauche hors intérim, principalement celles de plus d'un mois (CDI et CDD de plus de 31 jours).

**Graphique 2 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois par taille d'entreprise**



Source : Acooss – Urssaf

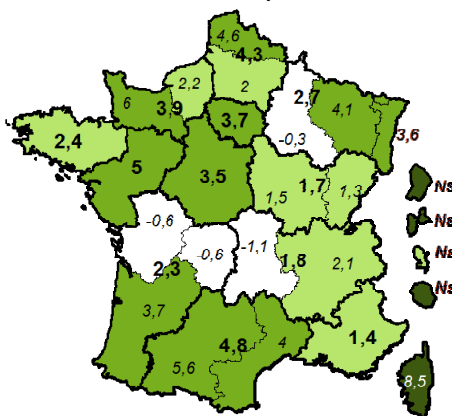
### Hausse des embauches dans les entreprises de moins de 20 salariés...

Au premier trimestre 2019, les déclarations d'embauche de plus d'un mois progressent de 4,1 % dans les entreprises de moins de 20 salariés (TPE) après -0,5 % au trimestre précédent (graphique 2a et tableaux 1 et 3). Cette hausse résulte de l'augmentation des déclarations d'embauche en CDI (+5,6 %, après -0,2 %) et de celles en CDD de plus d'un mois (+2,6 %, après -0,7 %, graphique 2a et tableau 1 et 3). En glissement annuel, les embauches de plus d'un mois progressent de 5,6 % dans les TPE.

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois des entreprises de 20 salariés ou plus sont en légère baisse (-0,4 % après

**Carte : Glissement annuel des embauches de plus d'un mois au premier trimestre 2019 (en %)**

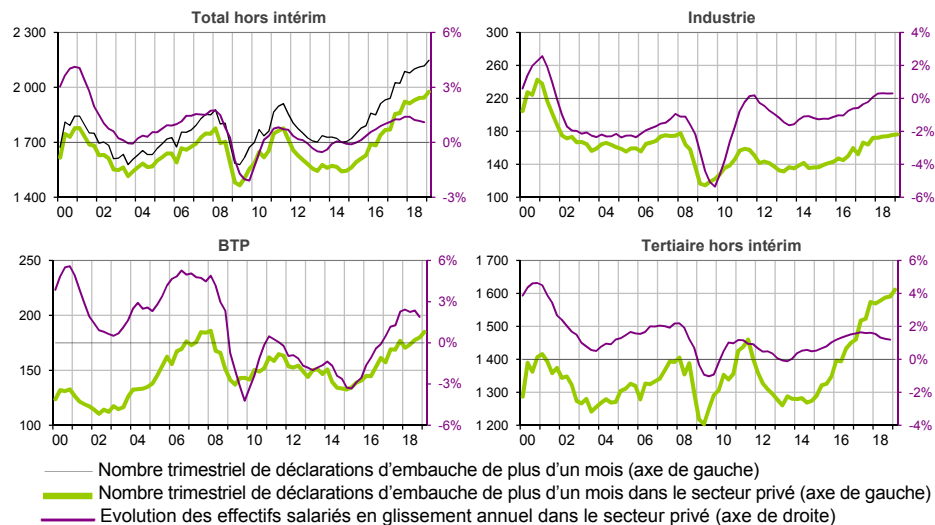
Moyenne France : + 3,3 %



Source : Acooss – Urssaf

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Graphique 3 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois (en milliers) et glissement annuel des effectifs salariés par secteur (hors intérim)**



Source : Acooss – Urssaf

+0,8 %). Celles en CDI sont quasiment stables (+0,1 %) alors que celles en CDD de plus d'un mois diminuent de 0,8 %. Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois des entreprises de 20 salariés ou plus augmentent de 1,7 % (graphique 2b).

### ... dans le BTP et le tertiaire

Au premier trimestre 2019, les déclarations d'embauche de plus d'un mois accélèrent dans la construction (+2,9 % après +1,1 %) et dans le tertiaire (+1,3 % après +0,9 %, tableau 2). L'industrie enregistre quant à elle une augmentation plus faible qu'au trimestre précédent (+0,4 % après +1,0 %).

Sur un an, le nombre des déclarations d'embauche de plus d'un mois poursuit sa croissance dans les trois grands secteurs d'activité : +8,3 % dans la construction, +3,0 % dans le tertiaire et +2,4 % dans l'industrie.

### ... et dans la plupart des régions

Sur un an, les régions Corse (+8,5 %), Pays de la Loire (+5,0 %), Occitanie (+4,8 %), Hauts-de-France (+4,3 %), Normandie (+3,9 %), Ile-de-France (+3,7 %) et Centre (+3,5 %) affichent des hausses supérieures à la moyenne nationale.

Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (+1,4 %), Bourgogne - Franche-Comté (+1,7 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (+1,8 %) sont les moins dynamiques sur un an.

Au niveau des anciennes régions, quatre affichent une baisse sur un an : Auvergne, Poitou-Charentes, Limousin et Champagne-Ardenne.

Aurélie Thorel  
Urssaf Nord - Pas-de Calais

Viviana Zamfir  
Département des études statistiques et de l'animation du réseau (Desar)

### Encadré 1 : Révision des glissements trimestriels des déclarations d'embauche aux deux derniers trimestres en isolant l'effet de la mise à jour des modèles de CVS-CJO

Ce trimestre, une partie des révisions est imputable au changement du modèle CVS-CJO intervenu dans le cadre de la présente publication (encadré 2). Par rapport à la publication du trimestre précédent, le glissement trimestriel des embauches de plus d'un mois du quatrième trimestre 2018 a été révisé à la hausse de 1,8 point. Cette révision se décompose en une augmentation de 2,2 points imputable au changement du modèle CVS-CJO et une diminution de 0,4 point au titre de la révision des données brutes.

en points de pourcentage	T3 2018			T4 2018		
	hors cvs	cvs	total	hors cvs	cvs	total
<b>DPAE de plus d'un mois</b>	-0,2	-2,1	-2,3	-0,4	2,2	1,8
dont CDD > 1 mois	-0,1	-2,9	-3,0	-0,7	2,8	2,1
dont CDI	-0,3	-1,3	-1,6	0,0	1,4	1,4
<b>CDD de moins d'un mois</b>	0,1	-1,0	-0,9	0,0	0,0	0,0
<b>Total des DPAE</b>	0,0	-1,4	-1,4	-0,1	0,7	0,6

Source : Acooss – Urssaf

**Tableau 2 : Déclarations d'embauche par secteur détaillé d'activité (NACE 38)**

Secteurs (NACE 38)	Embauches de plus d'un mois					Ensemble des embauches (y.c. moins d'un mois)			
	Glissements trimestriels en %				Glissement annuel en %	Niveaux 2019 T1			
	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1		2019 T1	CDD de moins d'un mois	CDD de plus d'un mois	CDI
BZ Industries extractives	- 1,9	+ 0,4	+ 5,1	- 4,2	- 0,9	146	403	632	1 182
CA Industries agro-alimentaires	+ 1,6	- 1,8	+ 1,3	+ 3,0	+ 4,1	29 489	34 246	27 684	91 419
CB Habillement, textile et cuir	- 1,3	- 1,8	+ 2,1	- 1,1	- 2,1	2 762	4 090	3 328	10 181
CC Bois et papier	+ 0,4	+ 4,0	- 5,3	+ 0,7	- 0,3	3 145	3 756	4 507	11 408
CD Cokéfaction et raffinage	- 5,3	- 10,2	+ 8,6	- 0,2	- 7,9	12	90	121	223
CE Industrie chimique	+ 0,6	+ 2,6	- 0,8	- 2,6	- 0,2	897	2 757	3 015	6 670
CF Industrie pharmaceutique	- 1,6	+ 1,4	+ 2,3	- 9,8	- 7,8	95	1 272	1 348	2 715
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	- 5,1	+ 5,2	- 4,1	- 0,2	- 4,5	1 964	4 786	5 735	12 485
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	+ 3,9	- 3,4	+ 0,3	- 2,5	- 1,9	2 527	7 598	10 310	20 436
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	- 3,8	+ 5,0	+ 1,1	+ 0,2	+ 2,3	313	2 048	2 981	5 343
CJ Fabrication d'équipements électriques	- 2,5	+ 9,8	- 4,1	+ 0,4	+ 3,1	318	1 585	2 484	4 387
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	+ 2,0	+ 4,0	- 3,2	+ 0,1	+ 2,9	617	2 860	4 577	8 054
CL Fabrication de matériels de transport	- 0,6	+ 2,6	+ 2,7	+ 0,2	+ 4,9	570	3 818	6 798	11 187
CM Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	+ 3,7	+ 1,9	- 0,2	+ 1,8	+ 7,3	3 560	7 811	11 001	22 371
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	+ 9,7	- 12,4	- 1,5	+ 11,3	+ 5,3	230	1 752	2 289	4 270
EZ Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	+ 3,4	+ 0,9	+ 11,2	- 4,4	+ 10,9	5 524	6 130	6 082	17 736
FZ Construction	+ 1,6	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,9	+ 8,3	23 624	76 199	108 661	208 483
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	- 0,7	+ 2,5	- 1,6	+ 1,1	+ 1,3	275 346	159 577	176 207	611 129
HZ Transports et entreposage	+ 0,4	+ 2,2	- 0,2	+ 0,5	+ 2,9	115 522	49 503	70 621	235 646
IZ Hébergement et restauration	- 0,1	- 0,4	+ 1,2	+ 1,8	+ 2,6	748 612	160 447	175 509	1 084 568
JA Edition et Audiovisuel	+ 0,4	- 0,2	- 4,5	+ 4,1	- 0,3	318 146	14 662	9 661	342 470
JB Télécommunications	+ 1,6	+ 1,9	- 0,5	+ 8,6	+ 11,9	295	2 140	3 716	6 151
JC Activités informatiques	+ 6,5	+ 2,8	- 0,8	+ 3,3	+ 12,2	5 450	7 265	35 053	47 768
KZ Activités financières et d'assurance	- 0,0	+ 0,5	+ 3,7	+ 2,7	+ 7,0	14 002	18 373	25 562	57 937
LZ Activités immobilières	- 5,4	- 0,7	- 6,6	+ 1,1	- 11,4	13 282	7 689	13 001	33 972
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	+ 0,5	+ 2,9	+ 0,4	+ 5,0	+ 9,0	62 376	32 229	75 394	169 999
MB Recherche et développement	+ 3,3	+ 1,5	+ 0,2	+ 1,3	+ 6,3	1 337	5 373	2 558	9 267
MC Autres activités scientifiques et techniques	+ 1,1	+ 0,7	+ 4,3	- 3,8	+ 2,2	221 572	13 102	14 076	248 750
NZ Activités de services administratifs et de soutien	- 0,7	+ 0,7	+ 2,3	- 1,2	+ 1,1	691 852	101 110	96 650	889 612
OZ Administration publique	+ 2,3	+ 1,6	- 2,3	+ 2,4	+ 3,9	100 194	96 878	10 466	207 538
PZ Education	- 3,1	+ 1,9	+ 0,5	- 3,1	- 4,0	64 997	53 107	12 779	130 882
QA Activités pour la santé humaine	+ 1,8	+ 0,9	+ 1,2	- 1,3	+ 2,7	265 823	37 930	25 494	329 246
QB Action sociale et hébergement médico-social	+ 0,8	+ 0,2	+ 2,3	+ 1,5	+ 4,8	675 299	85 564	57 248	818 112
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	+ 5,0	- 5,3	- 1,7	+ 1,8	- 0,5	628 431	40 009	17 934	686 374
SZ Autres activités de services	- 0,9	- 0,1	- 1,4	+ 2,7	+ 0,2	107 496	45 571	29 108	182 175
Activités diverses et non classées	+ 11,1	+ 3,9	+ 3,6	+ 7,2	+ 28,2	863	1 925	930	3 718
<b>TOTAL</b>	<b>+ 1,0</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>+ 3,3</b>	<b>4 396 574</b>	<b>1 090 938</b>	<b>1 056 765</b>	<b>6 544 276</b>
Industrie	+ 0,9	+ 0,2	+ 1,0	+ 0,4	+ 2,4	52 190	84 720	93 111	230 022
Construction	+ 1,6	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,9	+ 8,3	23 624	76 199	108 661	208 483
Tertiaire	+ 0,9	+ 0,6	+ 0,1	+ 1,3	+ 3,0	4 318 429	930 680	852 392	6 101 502
Privé	<b>+ 0,9</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 1,7</b>	<b>+ 3,3</b>	<b>4 240 663</b>	<b>935 332</b>	<b>1 041 115</b>	<b>6 217 111</b>
Public	<b>+ 2,5</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>- 0,8</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 2,9</b>	<b>158 552</b>	<b>155 308</b>	<b>15 715</b>	<b>329 574</b>

ns : non significatif

Source : Acooss - Urssaf

Tableau 3 : Dernières valeurs des séries trimestrielles des déclarations d'embauche (données CVS-CJO) \*

Trimestre	Total des entreprises					Entreprises de moins de 20 salariés				
	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche
		CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois			CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois	
<b>Niveaux (en milliers)</b>										
T4 2017	4 398	1 093	994	2 087	6 485	1 273	426	424	849	2 123
T1 2018	4 427	1 073	1 006	2 079	6 506	1 281	414	422	836	2 117
T2 2018	4 389	1 089	1 012	2 101	6 489	1 285	423	424	847	2 132
T3 2018	4 432	1 089	1 023	2 112	6 544	1 291	419	433	852	2 143
T4 2018	4 431	1 085	1 032	2 118	6 549	1 271	416	432	848	2 120
T1 2019	4 397	1 091	1 057	2 148	6 544	1 277	427	456	883	2 160
<b>Glissements trimestriels (en %)</b>										
T4 2017	+ 0,5	+ 1,0	+ 5,8	+ 3,2	+ 1,4	- 0,2	+ 1,4	+ 4,9	+ 3,1	+ 1,1
T1 2018	+ 0,7	- 1,8	+ 1,2	- 0,4	+ 0,3	+ 0,6	- 2,7	- 0,4	- 1,6	- 0,3
T2 2018	- 0,9	+ 1,5	+ 0,6	+ 1,0	- 0,3	+ 0,4	+ 2,2	+ 0,4	+ 1,3	+ 0,7
T3 2018	+ 1,0	- 0,0	+ 1,1	+ 0,5	+ 0,8	+ 0,5	- 1,0	+ 2,2	+ 0,6	+ 0,5
T4 2018	- 0,0	- 0,3	+ 0,9	+ 0,3	+ 0,1	- 1,5	- 0,7	- 0,2	- 0,5	- 1,1
T1 2019	- 0,8	+ 0,5	+ 2,4	+ 1,4	- 0,1	+ 0,4	+ 2,6	+ 5,6	+ 4,1	+ 1,9
<b>Glissements annuels (en %)</b>										
T4 2017	+ 2,4	+ 2,7	+ 14,5	+ 8,0	+ 4,2	+ 0,3	+ 1,6	+ 7,2	+ 4,3	+ 1,9
T1 2018	+ 1,9	+ 0,6	+ 15,2	+ 7,2	+ 3,5	+ 0,5	+ 0,6	+ 10,1	+ 5,2	+ 2,3
T2 2018	- 0,1	- 0,7	+ 8,9	+ 3,7	+ 1,1	+ 1,4	- 0,6	+ 3,9	+ 1,6	+ 1,5
T3 2018	+ 1,3	+ 0,6	+ 8,8	+ 4,4	+ 2,3	+ 1,1	- 0,1	+ 7,1	+ 3,5	+ 2,0
T4 2018	+ 0,8	- 0,7	+ 3,8	+ 1,5	+ 1,0	- 0,2	- 2,2	+ 2,0	- 0,1	- 0,2
T1 2019	- 0,7	+ 1,7	+ 5,0	+ 3,3	+ 0,6	- 0,3	+ 3,1	+ 8,1	+ 5,6	+ 2,1

\* Les résultats sont provisoires, notamment pour le dernier trimestre (encadré 2).

Source : Acooss – Urssaf

## Encadré 2 : La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) et ses retraitements statistiques

### Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA)) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé, en France entière hors Mayotte. Les embauches déclarées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE®. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

### La formalité administrative

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur un support unique, la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf ou à la MSA selon le régime dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. 1 % des DPAE hors intérim ont été adressées en 2017 à l'Urssaf sur support papier, 71 % par Internet et 28 % par d'autres procédures dématérialisées.

L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un

contrat de travail de droit privé. C'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé (contrat unique d'insertion, emploi d'avenir, etc.).

La DPAE doit être **réalisée au plus tôt huit jours avant l'embauche** et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme. C'est une démarche obligatoire, elle permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Jusqu'en juillet 2011, cette formalité était opérée via la déclaration unique d'embauche (DUE). Elle est depuis le 1<sup>er</sup> août 2011 fusionnée avec la DPAE.

### Les principaux retraitements statistiques

Depuis juillet 2005, tout employeur effectuant les DUE / DPAE par Internet a l'obligation de renseigner le type de contrat de travail. De plus, depuis juin 2011, ces mêmes employeurs ont pour obligation de renseigner la durée des CDD. Ces deux effets, associés à une progression de l'utilisation d'Internet, ont permis d'améliorer très nettement la qualité des données. Les valeurs manquantes (sur les types de contrats et les durées de CDD), désormais résiduelles, sont imputées à partir des distributions de DPAE par secteur d'activité (NACE732) de l'établissement.

En outre, des estimations des déclarations retardataires sont réalisées en fonction du

mode de saisie, du mois d'embauche et du type de contrat de travail. **Les résultats présentés ici sont donc provisoires, notamment pour le dernier trimestre.**

**Les indicateurs présentés sont corrigés des variations saisonnières et des effets « jours ouvrables » et « année bissextile » (CVS - CJO).** Le modèle de dessaisonnalisation est estimé sur les années 2000 à 2018 ; il est **revu une fois par an** à l'occasion de la publication des données portant sur le premier trimestre.

Dans cette publication, les séries CVS-CJO des DPAE de plus d'un mois (CDI et CDD de plus d'un mois) et du total des DPAE sont égales à la somme des séries dessaisonnalisées par type de contrat (CDI, CDD de moins d'un mois et CDD de plus d'un mois) et, pour les séries totales, par tranche de taille d'entreprise (0 à 19 salariés et 20 salariés ou plus).

### Définitions

**Les déclarations d'embauche** de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

**Le glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. **Le glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.